

## Prudence quand vous faites un feu !

### Il fait chaud et beau = plus sec !

Le Service incendie de la Ville de Bécancour vous rappelle que présentement les activités de délivrance de permis de brûlage sont encore suspendues. Cette décision vise à préserver la capacité opérationnelle du Service de sécurité incendie qui assure un service essentiel (sauver des vies, sécurité de la population et des structures stratégiques).

### Donc : pas de feu à ciel ouvert sur votre terrain !

Vous avez le goût de faire un feu en soirée dans votre foyer externe résidentiel ? Votre foyer doit absolument être muni de pare-étincelles. Aucun permis n'est requis dans ce cas, simplement de la surveillance + vigilance ! [Tous les détails ici !](#)

## Ondes d'amour pour Bécancour !

### Envoyez-nous vos créations !

On veut savoir comment cette période (oui oui encore la Covid) vous fait entrevoir le futur pour vous, votre famille, votre ville ? Qu'apprenez-vous de tout cela ? Avez-vous réinventé vos façons de faire pour le futur ? On désire faire un montage vidéo de vos pensées, visions, anecdotes, récits afin de se souvenir et de se rappeler ce que cette période a suscité de positif en nous... Donc, vous avez envie de danser, de chanter, de nous parler face à la caméra ou de nous écrire ? On prend tout ! On veut vous voir, entendre et lire !

### [Cliquez ici pour obtenir les instructions !](#)

On prend vos créations jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet. Tirage d'un superbe panier cadeau de produits locaux parmi les participants !

## Développement d'un parc PME !

Au printemps 2020, la Ville de Bécancour a poursuivi le développement de son Parc pour les petites et moyennes entreprises (PME), situé dans le secteur Bécancour, à proximité de l'hôtel de ville et aux limites de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB). Le choix de localisation s'explique par une situation géographique fort attrayante et la réalisation complète du parc PME de la Ville de Bécancour se fera en deux phases. Ce parc portera le nom Parc PME Jean-Demers et sera composé, dans sa première phase, de la rue Maurice-Guillemette.

La rue Maurice-Guillemette sera desservie par les services de voirie, d'aqueduc et d'égouts, afin d'accueillir des entreprises pour le printemps 2021. D'ailleurs, l'incubateur industriel de la Ville de Bécancour fait partie de cette première phase de développement et est également situé sur cette rue. La bâtisse, qui compte 15 000 pi<sup>2</sup>, sera terminée sous peu et devrait accueillir ses premiers incubés, dès cet été.

La grande disponibilité des terrains à faible coût, l'accès à une voie ferrée et un réseau transaméricain, l'accessibilité d'un port en eau profonde ainsi que la proximité avec un grand nombre de manufacturiers sont les avantages qui caractérisent le choix du Parc PME Jean-Demers.

Toute entreprise intéressée à ces terrains ou à acquérir un espace dans l'incubateur de Bécancour est invitée à contacter le commissaire industriel de la Ville de Bécancour, M. Pierre Michel Auger au 819 294-6500 ou au [pmauger@ville.becancour.qc.ca](mailto:pmauger@ville.becancour.qc.ca).



## Concours: Bécancour se fait belle !

### À vos parterres !

C'est le moment de vous dépasser ! Nous organisons un concours d'aménagement horticole résidentiel ! Pour s'y démarquer, il suffit de rehausser votre décor extérieur en habillant la façade de votre résidence par un agencement de plantes, fleurs, arbustes ou arbres de qualité.

- 7 gagnants
- Aucune inscription requise
- Quelques critères ex.: choix des végétaux, équilibre, propreté, etc.
- Période d'évaluation : mi-juillet jusqu'au 17 août

Nos juges: Notre équipe d'horticulture municipale ! [Tous les détails ici !](#)

